Voix du Sud
Centre
des écritures
de la chanson

|PROGRAMME DE FORMATION
|LABO CHANSON

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de maitriser les règles de base de l'écriture : rimes, structures, rythme, etc…
- Être capable de maitriser des notions d'angles et d'accroches verbales
- Être capable de travailler en équipe et mener à terme un projet de commande (contrainte de temps)
- Être capable de développer des compétences d'auteur
- Être capable de développer des compétences de compositeur
- Être capable de présenter et défendre ses choix techniques et artistiques personnels.

PUBLIC CONCERNÉ

Artistes auteur(e)s ou compositeur(rice)s ou interprètes ou ACI professionnels ou en voie de professionnalisation.
Débutant accepté sous réserve d'avoir un minimum de pratique dans l'écriture ou la composition.

PRÉ-REQUIS

Les candidats doivent se prévaloir d'une expérience en rapport avec les pratiques d'auteurs et/ou de compositeurs et/ou d'interprètes.
Volonté de développer son écriture de chansons sans projet professionnel encore distinct.

Sélection sur dossier + entretien téléphonique

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Effectifs stagiaires : 6 à 10 maximum
Durée totale : 18 heures (3 jours)
Jour 1 : 18h00 – 20h00
Jour 2 : 09h00 - 13h00 / 14h30 – 18h30
Jour 3 : 09h15 - 13h00 / 14h30 – 18h45

RECURRENCE DE LA FORMATION

3 sessions par an, une par trimestre. Dates sur le site internet.

LIEU DE FORMATION

- Maison des associations : 1, rue du Plapier 47220 Astaffort, Nouvelles-Aquitaine

PROFIL DES FORMATEURS

Binôme d'artistes (auteur, compositeur, interprète), selon leurs disponibilités parmi Daguerre, Laurent Cabrillat, Emilie Marsh, Davy Kilembé, Ben Ricour, Sylvain Reverte, Benoît Dorémus, etc…

CONTENU DE LA FORMATION

- Module théorique sur « l'écriture de chansons »
- Atelier de recherche par petits groupes encadrés
- Session d'approfondissement arrangement et interprétation (justesse et placement de voix)
- Ecoute et analyse des chansons

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES

- Temps d'exposés et d'écoutes en collectif
- Module collectif
- Exercices en binôme
- Atelier de mise en pratique encadré par groupes de 3
- Mises en situation professionnelle sur scène : écoute collective et analyse des productions.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Présentations individuelles.
- Formulaire d'évaluation individuel de la formation par les participants
- Évaluation individuelle faite par les intervenants de chaque participant en se basant sur leur présentation, leur implication à la formation, l'atteinte des objectifs.

MOYENS TECHNIQUES

- 5 salles mobilisables selon les actions dont une salle de 100m2 équipé en matériel scénique (sonorisation, éclairage, enregistrement).
- Ordinateurs, imprimante, photocopieur
- Vidéo projecteur
- 5 systèmes de sonorisation complets, 3 stations d'accueil poste Mao (Carte son, Monitoring, Ecran 24')
- 6 Amplificateurs basse/guitares
- 1 piano droit
- 3 claviers numériques
- Guitare acoustique, folk, électrique, et basse
- SPD et percussions
- …

TARIF DE LA FORMATION :

- *Financement AFDAS ou autres OPCO : 60 € / H soit 1080 € HT – 1296 € TTC.*
Si le financement n'est pas accordé à 100 % par l'OPCO l'association pourra consentir des réductions commerciales évitant tout reste à charge au bénéficiaire.

-Autofinancement 416.67 € HT soit 500 € TTC

-Autres financements, merci de nous contacter.

CONTACT : 05 53 67 16 52 ou à formations@voixdusud.com

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Les salles de formation sont accessibles aux personnes handicapées physique.
- Nos formateurs n'ont pas la compétence de prendre en charge des personnes handicapées mentale.
- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Merci de vous inscrire sur le site voixdusud.com à l'onglet « Déposer ma candidature ».

FINANCEMENTS

TARIFS 2026

COUT PEDAGOGIQUE	H	AFDAS € TTC Auteur	Bourse Sacem	Bourse Adami	Structures et Autofinancements € TTC
LABOS	18	1296	oui		500,00
LABO+	48	3456	oui	oui	1900,80
PARCOURS CHANSONS	56	3600	oui	oui	1900,80
RENCONTRES d'Astaffort Rencontres Ecriture + Scène *	72	3600	oui	oui	1900,80
Répertoire au cœur du Projet Artistique	48	3456	oui	oui	1900,80
Auteur et ses textes	*48*	3456	*oui*		1900,80
Base Pro	*18*	864	*oui*		500,00

** Pour les Rencontres d'Astaffort, les auteurs qui ne souhaitent pas participer au volet scénique peuvent ne réaliser que les 6 premiers jours du stages (coût de formation 3456 € TTC + HR sur 6 jours)*

Des tarifs particuliers peuvent être consentis pour les parcours de formations

Pas de complément de facturation pratiqué pour les bourses SACEM, ADAMI et AFDAS si la prise en charge est inférieure au devis initial

HEBERGEMENT ET REPAS	Nbre jour	AFDAS	Bourse Sacem, Adami	Autofinancement
	jour	€TTC	€ TTC	€ TTC
labos / Base Pro - 2,5 jours	2	168	84	
Répertoires/ Auteur et ses textes / Labos + - 6,5 Jours	6	504	252	252
Rencontres d'Astaffort 9,5 jours	9	756	300	300

Les financements AFDAS ont évolué en décembre et janvier 2026.

Dernière mise à jour : 13/10/2026 11:56

Voix du Sud est labelisé SACEM UNIVERSITE REFERENCE et dispose de Bourses SACEM. Elles sont en nombre limité et réparties par semestres.

Voix du Sud dispose d'un partenariat avec l'ADAMI et bénéfice de Bourses pour les artistes qui ne peuvent prétendre à l'AFDAS, avec des critères très précis (se référer ci-dessous).

Des financements spécifiques peuvent également être recherchés pour les travailleurs handicapés. Nous pouvons également essayer d'adapté le déroulé des stages afin de favoriser l'inclusion. L'AGEPHIP peut être sollicité pour des aménagements particuliers.

L'équipe fera systématiquement un point avec vous pour les recherches de financements et des devis personnalisés seront systématiquement proposés en fonction de votre situation.

Voix du Sud prend en compte également la situation des personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge possible et propose des tarifs réduits.

Les tarifs applicables à partir du 12 mars 2026 sont de 60 € / H par heure (hormis base pro 40 € / H).
Malheureusement les prise en charge réelles ne permettent pas de toujours couvrir les couts réels des prestations. Les aides de la SCPP, SPPF, SACEM, Région Aquitaine et de fondations… permettent d'éviter que des coûts résiduels soient demandés aux artistes accueillis.

Le Conseil d'Administration de Voix du Sud est conscient de la réalité économique des artistes et consent des tarifs réduits pour les personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge.

Les frais de formations sont soumis à une TVA de 20 %.

LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS :

AFDAS

Pour ouvrir des droits AFDAS

- ***Branche intermittente***

Dès lors que vous justifiez d'un volume d'activité minimum en CDDU intermittent et que vous respectez les critères de carence indiqués ci-dessous,
vous bénéficiez d'un accès à un financement de formation, dans la limite des fonds disponibles.
Important : l'éligibilité à un financement Afdas est indépendante de votre situation d'intermittent auprès de France Travail

Catégorie	***Nombre de jours / cachets minimum***	***Période d'étude de recevabilité****
Artistes interprètes, Musiciens et Metteurs en scène	***48***	***au cours des 2 dernières années***
Techniciens du spectacle vivant	***88***	***au cours des 2 dernières années***
Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel	***130***	***au cours des 2 dernières années***
Réalisateurs	***48***	***au cours des 2 dernières années***

****La période d'étude de recevabilité s'apprécie au moment de la réception du dossier dans votre portail MyA.***

Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS

- ***Branche auteur :***

Pour prétendre à un financement de formation, le montant de vos recettes et droits d'auteur perçus sur 3 ans (hors année en cours) doit être supérieur ou égal à
7 212 € (600 x SMIC horaire brut au 1er janvier 2026).
Ces recettes sont à justifier avec :
➜ Votre déclaration Urssaf Limousin
➜ Vos attestations annuelles de revenus artistiques
➜ Vos relevés de droits d'auteurs
➜ Vos appels trimestriels à cotisations

Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS

BOURSE SACEM

Les conditions des bourses sont les suivantes : être un **artiste-auteur ou éditeur de musique professionnel ou en voie de professionnalisation avérée** et membre de la SACEM
Ce critère inclut :

- Les professionnels confirmés, dont l'activité musicale est reconnue et soutenue par une génération régulière de droits d'auteur ou par une implication significative dans le secteur musical.
- Les profils en voie de professionnalisation, présentant un parcours structuré, une dynamique artistique forte et une volonté affirmée de s'inscrire dans une trajectoire professionnelle.
- Les talents émergents, dont le potentiel artistique et le projet de formation témoignent d'une démarche sérieuse vers la professionnalisation.

BOURSE ADAMI

Les conditions des bourses sont les suivantes :

- Statut professionnel du candidat : les bourses ne peuvent être attribuées qu'à des artistes professionnels pouvant attester d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (fournir bulletins de salaire, attestations annuelles des Congés Spectacles ou autres preuves d'activités professionnelles),

- L'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge par un organisme professionnel, public ou privé, et à ce titre une bourse ne pourra être accordée à un candidat satisfaisant le nombre de cachets théoriquement requis pour une prise en charge par l'Afdas, ou ayant épuisé ses droits Afdas ou étant en carence Afdas, Des besoins en formation professionnelle continue et en développement de carrière du candidat,

PIECES A FOURNIR POUR LES BOURSES

- Une lettre de motivation artistique et financière de l'artiste-interprète candidat,
- La biographie de de l'artiste-interprète candidat avec ses références artistiques,
- Un descriptif du stage,
- Le devis au nom de l'artiste-interprète candidat (la bourse devant permettre la gratuité intégrale du stage/formation),
- Les coordonnées complètes de l'artiste-interprète candidat (adresse, e-mail, téléphone),
- Le scan de la pièce d'identité de l'artiste-interprète candidat,
- Ses 3 derniers relevés annuels Congés Spectacles,
- Des éléments attestant du statut professionnel du candidat selon un critère au choix :
 • Critère de cachets : 25 cachets minimum sur une durée de 3 ans dans les 5 dernières années, justifiés par des bulletins de salaire et relevés annuels Congés Spectacles,
 • Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician…)

ne permettent pas de satisfaire cette condition,
• Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.

FRANCE TRAVAIL

Dans le cadre de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), votre conseiller doit valider votre demande de formation, formation qui ne peut pas être financée entièrement ou que partiellement par d'autres financements. Votre conseiller France Travail validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi. La demande doit être saisie par Voix du Sud au moins 1 mois avant l'entrée en formation, sur le site internet de France Travail (KAIROS). Elle est ensuite confirmée par le candidat dans son « espace » France Travail, puis validée par le conseiller France Travail, qui étudiera la demande en cohérence avec votre Projet de retour à l'emploi.

https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html

ASSIMILATION DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : l'assimilation permet de retenir des heures de formation professionnelle pour la recherche des 507 heures requises lors de l'examen de droits au titre des annexes 8 ou 10.

Plus d'informations :

https://www.francetravail.fr/spectacle/spectacle--intermittents/page.html